



## **CTPM du 3 Octobre (Après-midi)**

Ce Comité Technique Paritaire Ministériel était convoqué à la suite de celui présidé par Mme PECRESSE sur les conditions de vie au travail.

L'ordre du jour, outre des textes statutaires, intégrait la présentation du projet de budget 2012.

S'agissant du projet de budget, à la suite de la fin de non recevoir opposée par Mme PECRESSE, aux revendications exprimées, tant dans leur déclaration liminaire, que dans leur expression propre sur les véritables causes du mal être au travail à savoir les effectifs, les missions et le pouvoir d'achat, les, Fédérations ont considéré qu'il devenait inopportun de revenir sur ces questions de manière détaillée l'après midi.

En revanche, dans l'intérêt des personnels concernés, les Fédérations ont souhaité poursuivre les débats pour aborder les questions statutaires.

### **Projet portant organisation et création de CHSCT au sein des ministères économique et financier.**

La cartographie des futurs CHSCT sera profondément modifiée, après les élections du 20 octobre. Même si les débats ont permis, après plusieurs groupes de travail d'amender le projet initial, il n'en demeure pas moins qu'au final les 2/3 des CHSCT deviendront exclusivement compétents pour les seuls agents de la DGFIP.

En s'arc-boutant sur le rattachement au chef lieu du département, ou de la région (pour la Douane), où exerce le responsable du service en charge de l'organisation et des conditions de travail, l'administration abolit toute proximité du CHS au plus près du lieu d'exercice du travail de l'agent.

Les Fédérations ont voté à l'unanimité CONTRE ce projet d'arrêté.

### **Projets de décret portant statut particulier du corps des ingénieurs des mines et fixant leur échelonnement indiciaire.**

Ces textes ont largement été débattus entre la direction du CGIET et le syndicat représentatif du corps, le SNIIM-FO, suite à un rapport remis à Mme LAGARDE le 16 Mars 2011.

Ceux-ci concrétisent la fusion du corps de contrôle des assurances avec le corps des ingénieurs des mines à la suite de la création de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP).

**FO Finances**, tout en prenant acte, des avancées de ces textes, a tenu à émettre des réserves sur le rallongement de carrière induit par le nouveau décret et a demandé une amélioration significative du taux de promotions au corps supérieur. **FO Finances** s'est abstenue sur ces deux projets de décret.

### **Projets de décret relatif au Conseil Général de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGIET) et le nombre et les attributions des sections.**

Ces décrets redéfinissent le nombre et les sections de ce qui devient le CGIET : Conseil Général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies. **FO Finances** a approuvé ces projets de décret.

### **Projets de décret portant organisation du dispositif de contrôle interne et d'audit interne des ministères économique et financier et d'arrêté portant organisation du secrétariat général.**

Ces textes font suite au cadre défini au niveau interministériel sur la politique d'audit interne de l'État résultant du décret du 28 juin 2011 et de la circulaire du Premier Ministre, qui vise à assurer la maîtrise des risques liés à la gestion des politiques publiques.

**FO Finances** s'est abstenue sur ces projets de décret et d'arrêté

### **Questions diverses**

#### **Convention avec le MEDDTL**

Régulièrement abordé dans les précédents CTPM, ce dossier est toujours en gestation.

**FO Finances** a tenu à souligner les difficultés de plus en plus importantes rencontrées par les agents, en particulier dans l'accès aux prestations sociales ministérielles.

#### **8<sup>ème</sup> échelon de la catégorie C**

Le projet doit être présenté au Conseil d'État cette semaine. Confirmant toutes nos craintes, le passage à cet échelon ne sera pas automatique et le nombre de promus sera fixé dans le cadre de l'arrêté pro-pro, qui généralement ne paraît pas avant la fin du deuxième semestre d'une année N, même si l'effet pécuniaire de l'avancement est effectif au 1<sup>er</sup> janvier de la même année.

Si le secrétaire général nous a informés que 1 000 agents de la DGFIP seraient concernés en 2012, aucun chiffrage n'a été apporté pour les autres directions !!

**FO Finances** condamne la mise en place de quotas à cet avancement d'échelon. Pour la première fois dans la Fonction Publique, sera instauré un tableau d'avancement pour un changement d'échelon à l'intérieur d'un grade ! Inacceptable pour **FO Finances**.

Ce CTPM était le dernier convoqué dans cette configuration. En perdant son caractère paritaire, le prochain Comité Technique sera issu du scrutin direct du 20 octobre prochain.